Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DE-
BITEURS DELINQUANTS DE TAXES
PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME
DISTRICT.

En vertu de l'ouverture d'une vente publique par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour la Paroisse d'Orléans, à moi adressée, je procéderai à la vente à l'encan public, le premier Lundi de Décembre, A. D. 1882, à midi, à la porte principale de la Cour Civile du District de la dite paroisse, dans la Nouvelle-Orléans, aux enchères publiques, aux plus hauts et derniers enchérisseurs, pour espèces sonnantes, les propriétés suivantes, saisies et arrêtées pour taxes dues à l'Etat, pour les années 1877 et 1878, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans le Quatrième District de la dite paroisse, dans la rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti, et formant le numéro 29 de la subdivision de la succession de Pierre Pedesclaux, mesurant 25 pieds de façade sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, avec les bâtisses, frais et charges qui y attachent.

Saisi comme appartenant à Mme. Marie Louise Pedesclaux, épouse de Jean Baptiste Lafon, et à elle échu par succession de son père, Pierre Pedesclaux, et à elle confirmé par jugement de la Cour Civile du District de la Louisiane, en date du 15 Juin, 1878, No. 29,—Taxes dues pour les années 1877 et 1878, montant à $30 00.